

LE GRAND

PÉRIGUEUX

Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2023_119

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	61
Votants	76
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 septembre 2023

LE 28 septembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MISE À JOUR PLAN DE FINANCEMENT DE L'ABC

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, Mme KERGOAT, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M DENIS donne pouvoir à M. CHANSARD
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme SARLANDE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. MARSAC donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

MISE À JOUR PLAN DE FINANCEMENT DE L'ABC

Vu le code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

DD2023_119
SLO

ID : 024-200040392-20230928-DD2023_119-DE

Considérant que lors du conseil communautaire du 31 mars 2022, l'agglomération du Grand Périgueux a délibéré en vue de candidater au dispositif de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Que depuis, l'Agglomération a été lauréate et les équipes techniques ont pu affiner le travail à réaliser, compléter les recherches de financements et lancer le marché de prestation afférent.

Qu'en conséquence, le plan de financement indiqué dans la délibération initiale a évolué.

Qu'il est ainsi proposé le plan de financement suivant pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité communale à l'échelle de l'agglomération :

DÉPENSES			
TOTAL		600 000,00	
Nature des dépenses	Nbr jours / forfaits	Prix unitaire	Montant (€)
Charges de personnels			175 042,00
Dont personnels non permanents CAGP	460	169,57	78 000,00
Dont personnels non permanents SMBI	440	220,55	97 042,00
Education à l'environnement			63 000,00
Actions du prestataire	170	370	63 000,00
Inventaires naturalistes	434	753,92	327 200,00
pré-étude	60	503,33	30 200,00
Collectes et compilations des données et synthèses	13	1 538,46	20 000,00
Habitats / flore / analyse et compilation fonge	82	487,8	40 000,00
Odonates	85	741,18	63 000,00
Amphibiens et Reptiles	55	563,64	31 000,00
Chiroptères	123	731,71	90 000,00
Mammifères non volants	70	671,43	47 000,00
Champignons	6	1 000,00	6 000,00
Communication, événements...			7 238,00
Matériel de sensibilisation / Outils pédagogiques			5 000,00
Chantiers participatifs, plantation, restauration de milieux, compensation carbone...			20 000,00
Frais de gestion SMBI			2 520,00

RECETTES			
TOTAL	600 000,00	100,00%	
Nature des produits	Montant (€)	Taux	validation financement
Subventions	250 000,00	41,67%	-
OFB	250 000,00	41,67%	ok
Confinancements	311 500,00	51,92%	-
SMBI	11 500,00	1,92%	ok
FEDER	300 000,00	50,00%	demande en cours
Autofinancement	38 500,00	6,42%	ok

NB : Le montant de l'enveloppe globale reste inchangé et s'élève à 600 000 €.

Considérant qu'en revanche, la participation de l'agglomération par son autofinancement évaluée à plus de 200 000 € en amont de projet risque de diminuer fortement grâce à la demande de FEDER en cours.

Nota Bene : Ce plan de financement respecte les règles de l'OFB. En effet, le financement de l'OFB pour les Atlas de la Biodiversité :

- requiert un autofinancement ou un cofinancement d'au moins 20 %;
- permet le cofinancement « d'organismes privés (mécénats...) et/ou publics (Union européennes, Conseil régional....) ». (extrait du règlement administratif de l'appel à projets).

Qu'il est également proposé d'inclure la commune de Marsac sur L'Isle. Cette commune, elle-même lauréate de l'Appel à projet de l'OFB, avait été exclue en premier lieu du dispositif.

Qu'il est préconisé de la réintégrer afin de pouvoir compléter commune qui sont plus complets à l'échelle communautaire (intégration de la famille des chiroptères et des champignons notamment).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'approuvé ce nouveau plan de financement pour le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale à l'échelle communautaire ;
- Décide d'agir à l'échelle communautaire en intégrant la commune de Marsac sur l'Isle pour des compléments d'inventaires notamment ;
- Autorise le Président à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer tous les documents nécessaires à son exécution dont les subventions et conventions liées.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/10/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/10/2023	Périgueux, le 12/10/2023
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 